



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Laurent Wauquiez
lancent la COP régionale
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Éditorial



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Je suis heureux de participer, aux côtés de Laurent Wauquiez, au lancement de la COP de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après les régions Grand Est, Guadeloupe, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Martinique, Hauts-de-France, La Réunion, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie, c'est en effet au tour de la région Auvergne-Rhône-Alpes de lancer une discussion stratégique pour décliner localement la planification écologique.

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.



Laurent Wauquiez

Président du conseil
régional d'Auvergne-Rhône-
Alpes

Face aux impacts actuels et à venir du changement climatique, la transformation écologique et énergétique de nos territoires est un impératif qui doit avant tout nous rassembler. La Région Auvergne-Rhône-Alpes incarne aujourd'hui la transition écologique avec détermination en devenant pionnière de solutions durables sur les sujets de l'hydrogène vert, de l'enfouissement des déchets ou de la rénovation énergétique des établissements dont nous avons la charge. Depuis 2016, nous avons placé l'environnement au cœur de nos politiques régionales et notre engagement en faveur de la préservation de la planète se traduit par des actions concrètes et novatrices à l'image de notre grand plan de relocalisation industrielle qui relocalise nos productions tout en réduisant considérablement nos émissions de CO₂ : si vous voulez agir pour la planète, il faut ramener l'industrie et la production en France. Non seulement parce le premier facteur d'émissions de CO₂ dans notre pays sont les importations, mais aussi parce que nous avons le système de production économique le plus respectueux au monde de l'environnement. Autre axe important pour notre Région, notre implication dans le projet Zero Emission Valley (ZEV) qui a fait d'Auvergne-Rhône-Alpes un territoire pionnier dans l'hydrogène vert, où sont aujourd'hui basés 80% des acteurs français du secteur. Notre région est un laboratoire d'idées et d'initiatives où l'innovation et la durabilité se marient pour créer un avenir meilleur.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous croyons à une écologie positive qui encourage plutôt qu'à une écologie des normes qui pénalise.

Auvergne-Rhône-Alpes : un territoire engagé pour la transition écologique



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée de France, la 1^{re} région industrielle pour ses emplois, la 1^{re} région de France pour sa forêt en volume sur pieds et la 4^e région agricole en surface. Afin d'atténuer et d'anticiper les effets du changement climatique et de préserver les ressources et la biodiversité, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent et mènent depuis plusieurs années des travaux ambitieux en faveur de la transition écologique sur l'ensemble des secteurs et thématiques clés.

1. La décarbonation des mobilités

L'État et la Région se sont engagés à développer les services express régionaux (RER métropolitains) et à financer les grands projets ferroviaires (par exemple, la liaison ferroviaire Lyon-Turin et l'axe Méditerranée-Rhône-Saône). La feuille de route Mobilités positives du quotidien de la Région comprendra d'ici 2035 un choc d'offre de 30% pour le TER et de 100% pour les cars Région et le bus à haut niveau de service (BHNS).

L'État et la Région s'engagent via des plans vélo (65,8 M€ de subventions Région depuis 2019), le développement des pôles d'échanges multimodaux et la pratique du covoiturage. Le développement de carburants verts (biogaz, bioéthanol) et de l'hydrogène (111 M€ d'investissement de la Région) pour le déploiement massif de la mobilité électrique sont aussi fortement soutenus. Le projet Zero Emission Valley (ZEV) vise le déploiement, à horizon 2025, d'un écosystème régional hydrogène.

2. La décarbonation de l'industrie

En Auvergne-Rhône-Alpes, les 30 plus gros émetteurs industriels de gaz à effet de serre (GES), représentant environ 60% des émissions régionales de l'industrie, font l'objet d'un accompagnement individualisé par l'État qui veille à faciliter la concrétisation opérationnelle de leurs projets.

La moitié de l'empreinte carbone de la France est due aux importations selon le rapport annuel 2022 du Haut Conseil au climat. La Région a donc mis en place, dès 2022, le pack relocalisation qui permet d'accompagner les industries qui font le choix de relocaliser leur activité.

Un fonds européen, dit de transition juste, est mobilisable en Région, à hauteur de 75 M€, pour accompagner la transition bas-carbone de l'appareil de production sur les territoires qui concentrent les plus fortes émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle.

3. Agriculture, alimentation et forêt, des secteurs au cœur des enjeux de transition écologique

Le secteur agricole émet environ 20% des émissions de GES au niveau national. Celles-ci découlent principalement du méthane émis par les animaux d'élevage et du protoxyde d'azote émis lors de l'utilisation d'engrais de synthèse ou de l'épandage des effluents d'élevage.

La filière agricole dominante de la région est l'élevage à l'herbe. Des leviers sont disponibles pour réduire la sensibilité de ces exploitations au changement climatique et réduire leur contribution aux émissions, comme l'évolution des pratiques de fertilisation. Ces leviers devront prendre en compte les impératifs de préservation des ressources en eau et de reconquête de la biodiversité ainsi que notre objectif de souveraineté alimentaire et de réduction de nos importations.

La forêt représente à la fois un puits de carbone et un secteur capable de produire des ressources qui permettront d'augmenter le stockage du carbone (bois d'œuvre) ou de se substituer à des énergies fossiles (production de chaleur ou de gaz bas carbone). La Région a largement élargi aux dispositifs France relance et prendra sa part dans l'objectif annoncé par le Président de la République de plantation de 1 milliard d'arbres financé par des crédits de France 2030.



Auvergne-Rhône-Alpes : un territoire engagé pour la transition écologique

4. La rénovation énergétique des bâtiments

En 2022, plus de 86 000 logements privés ont bénéficié en Auvergne-Rhône-Alpes de Ma Prime Rénov' (430 M€ d'aides) et le Fonds vert a permis de financer la rénovation de près de 350 bâtiments publics (96 M€ d'aides). En tant que porteur associé du programme SARE, la Région a accompagné durant 3 ans le déploiement de ce service sur 100% du territoire régional.

Grâce au soutien de l'État et de la Région, Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{re} région de France en nombre d'entreprises qualifiées RGE, permettant aux consommateurs de bénéficier de conseils techniques de qualité et de subventions publiques écoconditionnées.

Via ses dispositifs de soutien à l'aménagement du territoire, la Région accompagne la rénovation énergétique de ses lycées. et de nombreux bâtiments communaux (écoles, gymnases, salles des fêtes...).

5. Le développement des énergies décarbonées

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la filière nucléaire sur son territoire et se prépare à l'arrivée de deux EPR supplémentaires sur le site du Bugey à l'horizon 2035. Dans la région, la filière hydroélectrique est très développée. Il importe cependant d'accélérer le déploiement des autres filières renouvelables. Pour cela, l'État accorde un soutien important au développement de ces énergies, notamment par des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie ou encore le fonds chaleur opéré par l'Ademe.

La Région et l'État sont également engagés dans la charte Ambitions biogaz 2028 qui permet de lever les freins au développement de la filière méthanisation. La Région a mis en place un plan solaire régional en 2020, complété par le pack énergie et solarisation en 2022. Enfin, un accompagnement global du développement des énergies renouvelables est porté par la stratégie régionale eau-air-sol-énergie, avec une animation de la filière et des collectivités et le portage de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

6. La gestion des ressources en eau et la protection de la biodiversité

Un plan d'action de l'Etat et de la Région, Agir pour la biodiversité en région, permet, en lien avec les membres du comité régional biodiversité, d'organiser les actions prioritaires en matière de biodiversité. Dans son rôle de chef de file pour la biodiversité, la Région a souhaité se saisir du transfert de la compétence Natura 2000 pour simplifier et mutualiser la gouvernance et la gestion des sites en impliquant deux acteurs majeurs de la biodiversité : les parcs naturels régionaux (PNR) et les conservatoires d'espaces naturels (CEN). Aujourd'hui, 36 % du territoire régional est protégé grâce à des outils régionaux : 10 PNR, 19 RNR et 261 sites Natura 2000.

Concernant la gestion de l'eau, l'État, la Région et les acteurs de l'eau se mobilisent en déclinant dans les sous-bassins versants les orientations du plan eau du Gouvernement et des plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Les agences de l'eau appuient les territoires pour la mise en œuvre des projets en matière d'économie d'eau, de sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable et de lutte contre les pollutions.

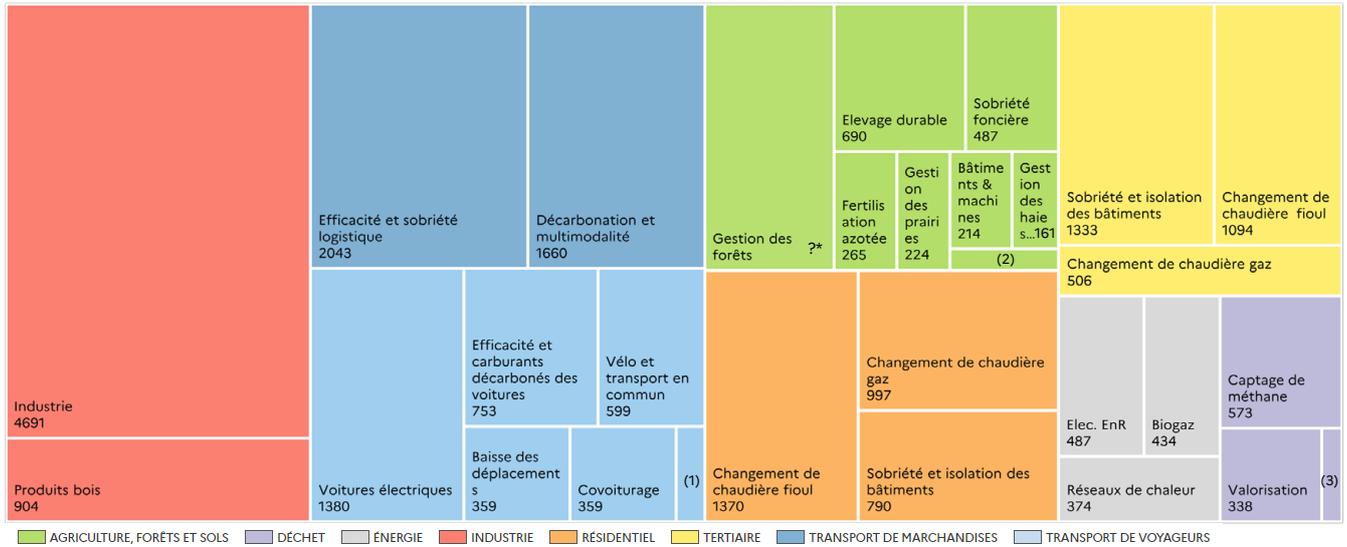
7. La gestion et le recyclage des déchets

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets et le plan d'action pour l'économie circulaire ambitionnent de diminuer drastiquement la production de déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, tout en valorisant les déchets produits. L'objectif est de réduire l'enfouissement de déchets de 50% d'ici 2025 (de 2,2 millions de tonnes en 2010 à 1,1 en 2025).

Pour cela, des dispositifs d'accompagnement de l'État, notamment via le fonds économie circulaire opéré par l'Ademe, et de la Région sont mis en œuvre. La Région a signé 3 conventions avec les opérateurs : Lély, Suez et Veolia pour la réduction volontaire de leurs capacités d'enfouissement (environ 350 000 tonnes à terme). Elle finance aussi des études dans les territoires afin de proposer des scénarios de valorisation des déchets autres que par l'enfouissement.

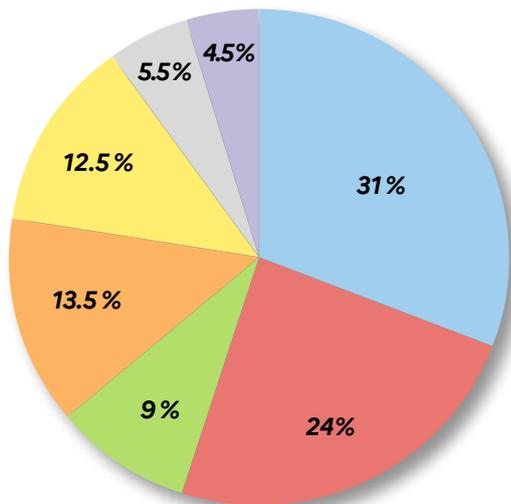
Auvergne-Rhône-Alpes : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

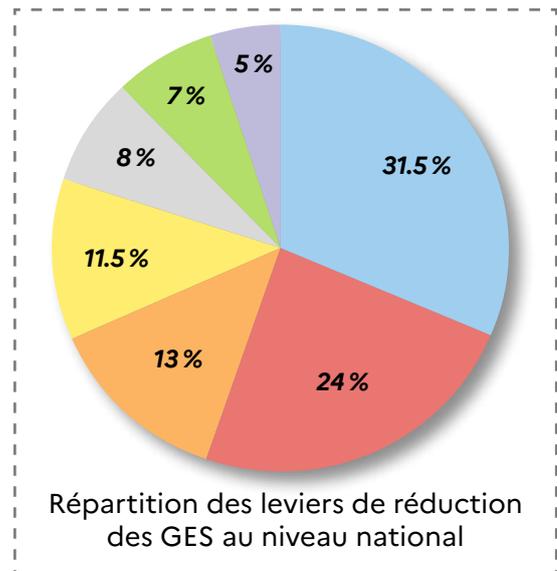


(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 67 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Environ **12%** de l'effort national pour la région Auvergne-Rhône-Alpes



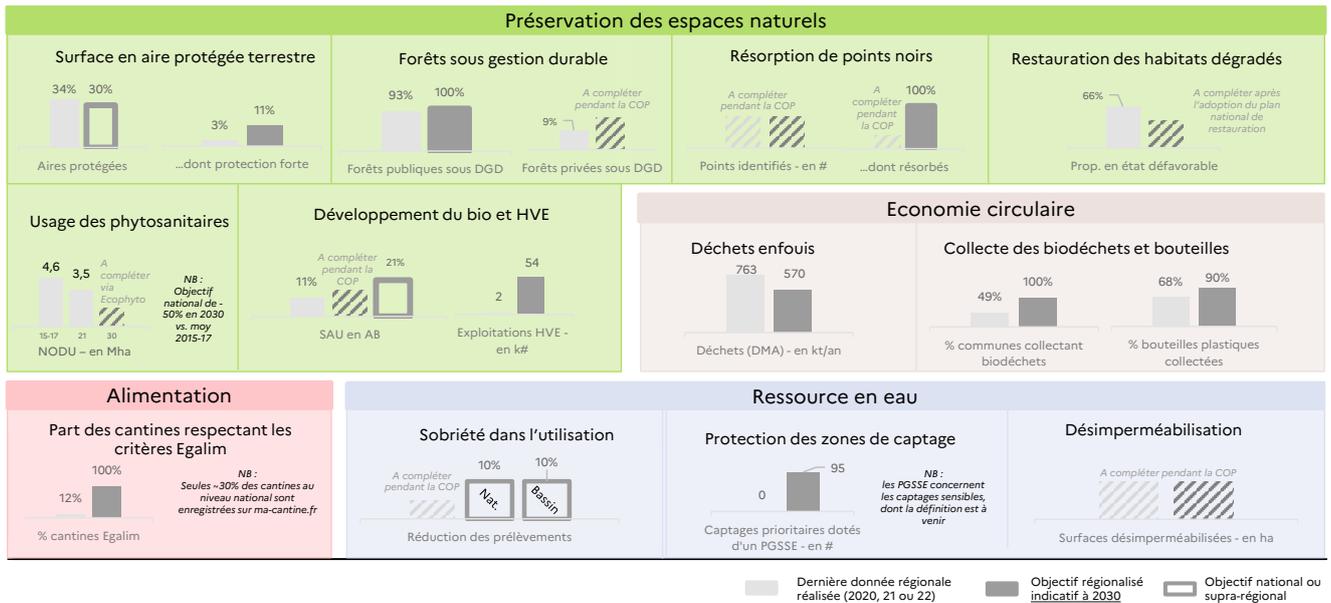
Répartition des leviers de réduction des GES en Auvergne-Rhône-Alpes



Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



Auvergne-Rhône-Alpes : panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés

(plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.



Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panoramas régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.





Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.



Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la planification nationale, qui

ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

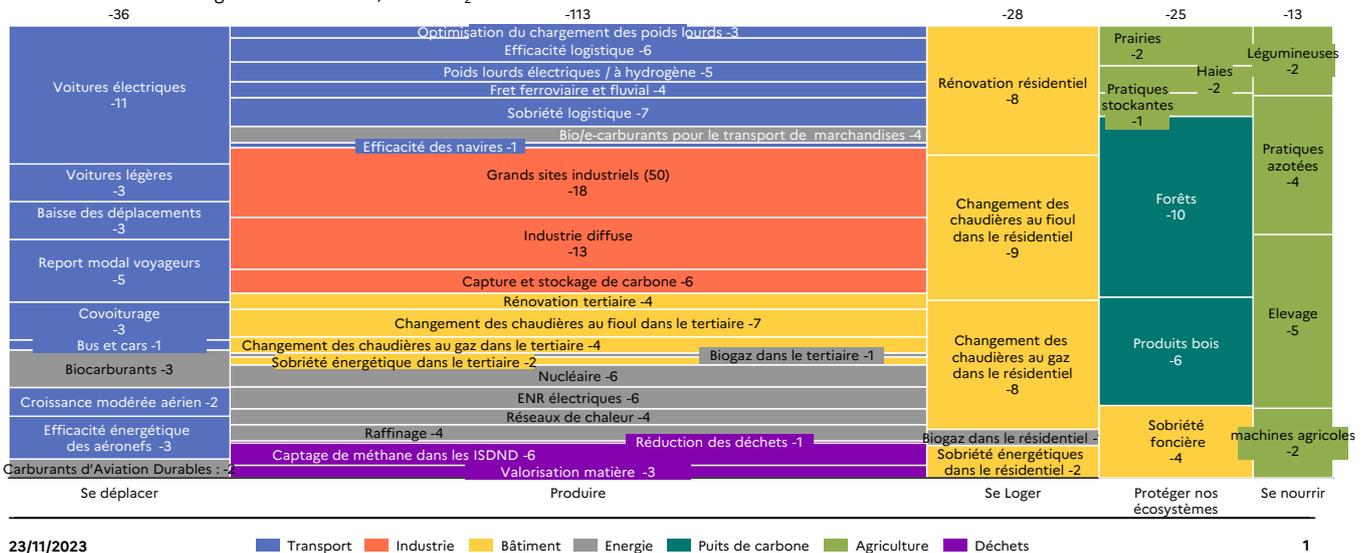


Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.

Un plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

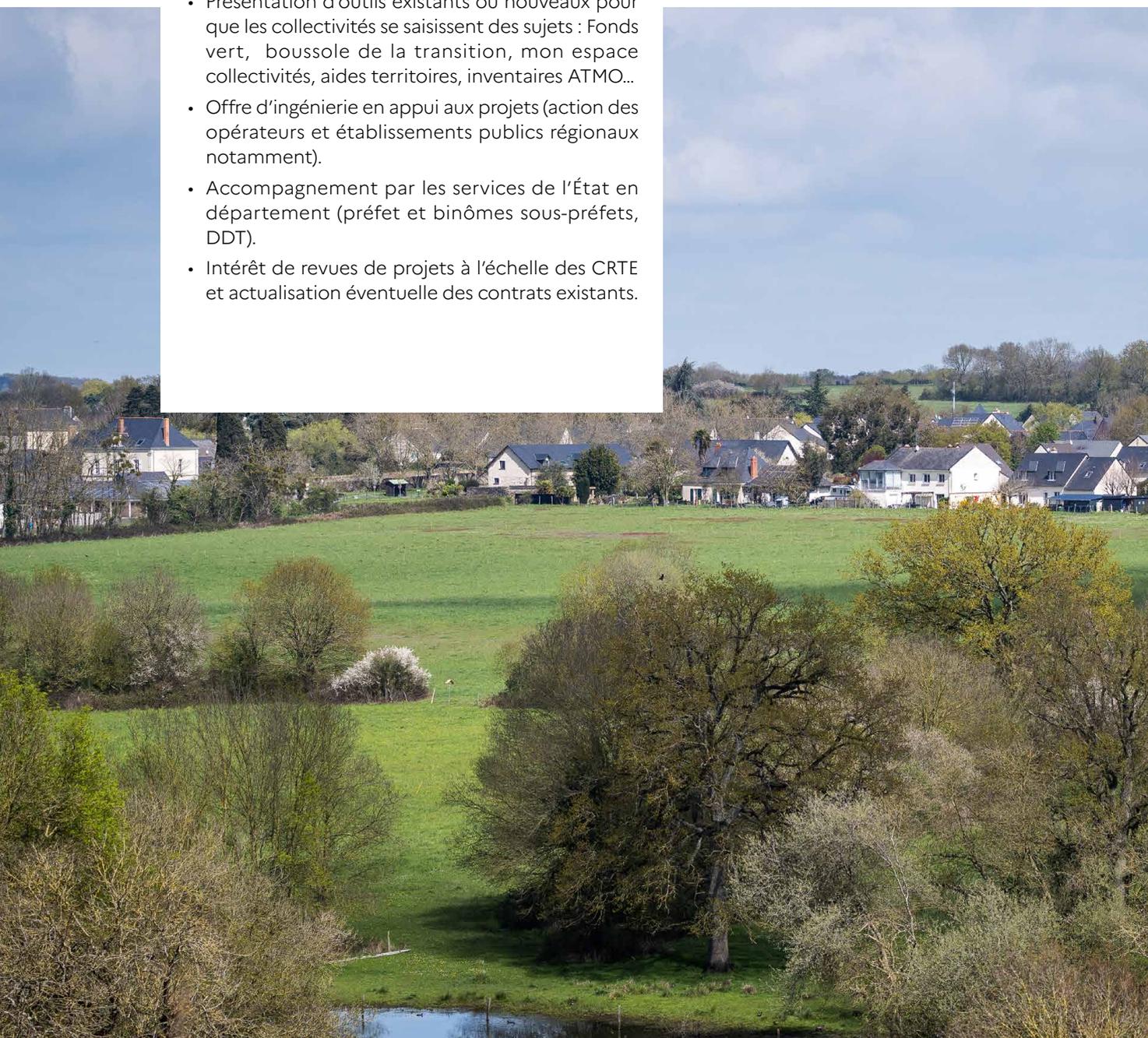


COP régionales

Un appui au déploiement



- En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.
- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales - ARA /Photos : Terra - AdobeStock



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*